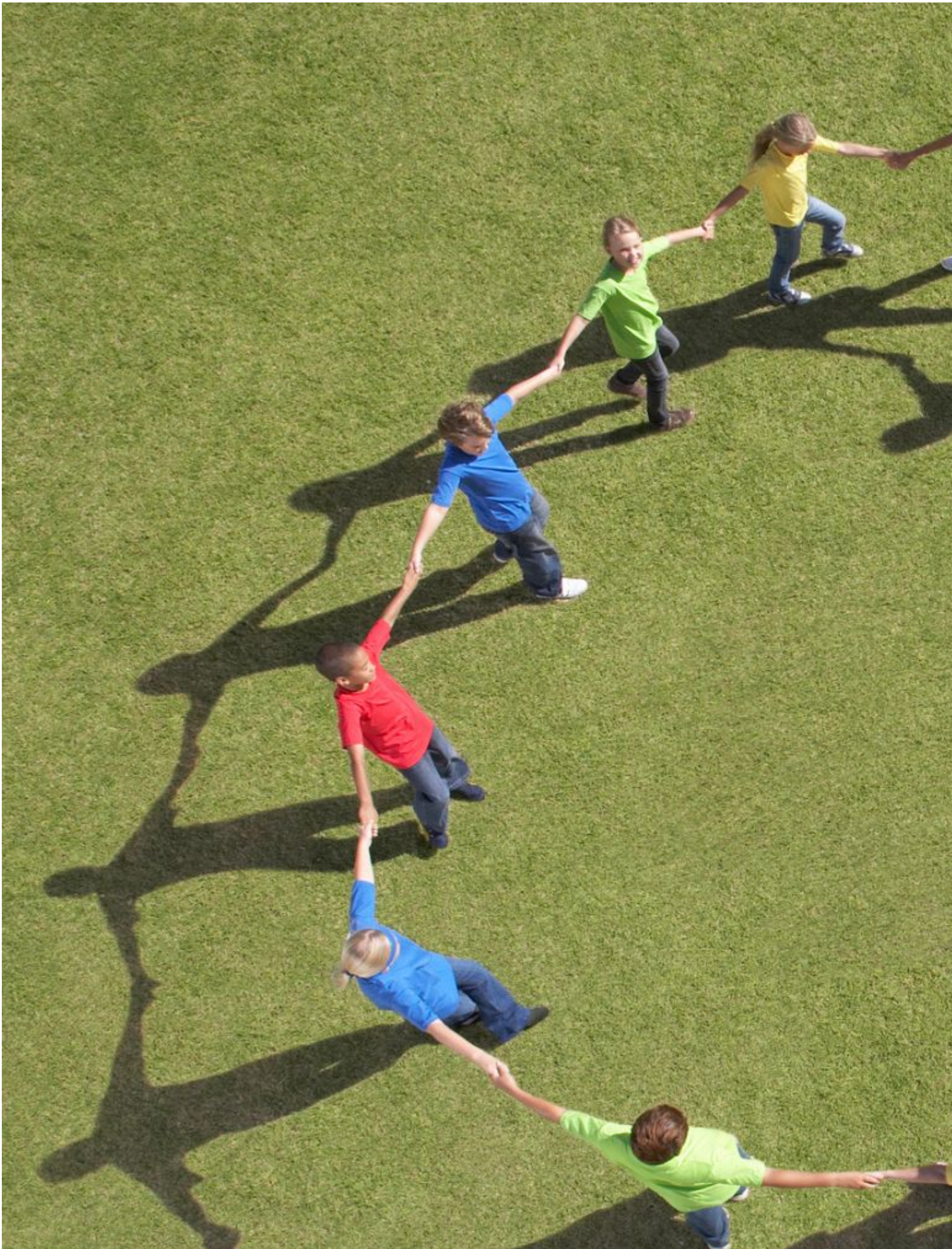




Le CESE prépare un avis sur les besoins fondamentaux des enfants



Saisine liée :

SATISFAIRE LES BESOINS FONDAMENTAUX DES ENFANTS ET GARANTIR LEURS DROITS, DANS TOUS LES TEMPS ET ESPACES DE LEUR VIE QUOTIDIENNE

Formation de travail liée : COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE ET COMMUNICATION

Une inadéquation criante entre le rythme de vie des enfants et leurs besoins réels pousse le gouvernement à lancer une grande consultation citoyenne. De juin à novembre 2025, 130 citoyennes et citoyens vont repenser l'organisation du quotidien des enfants.

Pourquoi les rythmes de vie actuels des enfants posent-ils problème ?

Début mai 2025, le Premier ministre a saisi le Conseil économique, social et environnemental (CESE) pour organiser une Convention citoyenne inédite dédiée aux temps de vie des enfants. Un choix qui traduit une dure réalité : le quotidien des plus jeunes est de plus en plus déconnecté de leurs besoins fondamentaux.

Le constat est sans appel. Les neurosciences, la chronobiologie, la pédiatrie et les sciences de l'éducation convergent : l'organisation actuelle des journées des enfants ne correspond pas à leurs besoins physiologiques, psychologiques et développementaux. Plus préoccupant encore, les enfants perdent progressivement leur lien avec la nature tandis que l'usage des outils numériques génère des impacts négatifs sur leur développement.

Des temps de vie en décalage avec l'intérêt supérieur de l'enfant

Le quotidien des enfants s'articule principalement autour de trois sphères : le temps familial, le temps scolaire et les temps tiers (activités sportives, culturelles, loisirs, temps libre). Pourtant, ces trois dimensions sont rarement pensées en fonction de l'intérêt supérieur de l'enfant.

La réalité est tout autre : la vie des enfants reste largement subordonnée au mode de vie des adultes, aux contraintes économiques et sociales, et aux fortes inégalités territoriales. Entre zones rurales, milieux urbains et les onze territoires d'Outre-mer, les disparités d'accès aux droits et aux services éducatifs se creusent, particulièrement pour les enfants en situation de vulnérabilité.

Une Convention citoyenne et un avis du CESE pour repenser le quotidien des enfants

C'est autour d'une question centrale que vont s'articuler les travaux du CESE et de la Convention citoyenne : **Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ?**

Cette démarche s'appuie sur deux piliers :

Les besoins fondamentaux des enfants, qui varient selon leur âge

La reconnaissance de leurs droits, conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), ratifiée par la France en 1990

Un projet d'avis du CESE en parallèle de la Convention citoyenne

Comme pour chaque Convention citoyenne, le CESE élabore un projet d'avis en parallèle. Cette mission a été confiée à la commission de l'Éducation, de la Culture et de la Communication, qui a choisi de se concentrer sur la classe d'âge de 3 à 16 ans, correspondant à la période de scolarité obligatoire.

La commission collaborera avec les autres formations de travail du CESE et s'appuiera sur les nombreux travaux antérieurs du Conseil.

Lors de sa réunion du 1er juillet 2025, le Bureau du CESE a décidé que ce projet d'avis pourrait faire l'objet d'une présentation en assemblée plénière le mercredi 10 décembre 2025.

Quels leviers pour garantir les droits des enfants dans tous leurs temps de vie ?

Pour le CESE, il s'agira d'identifier les obstacles institutionnels, éducatifs et sociaux qui empêchent la pleine satisfaction des besoins des enfants, puis de mobiliser les leviers permettant de garantir effectivement leurs droits.

L'enjeu porte notamment sur :

L'amélioration de la continuité éducative entre les différents temps et espaces

La réduction des inégalités territoriales et sociales

L'observation fine des dispositifs existants et de leurs modes de pilotage

L'adaptation des politiques publiques aux réalités de chaque territoire

Pour suivre les travaux du CESE et de la Convention citoyenne rendez-vous sur lecese.fr